

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 OCTOBRE 2008

Date de convocation : 29 Septembre 2008

La séance est ouverte à 21 heures

Présents : M. de ROUX, Mme CHARRIER, M. PANNAUD, Mme MICHAUD, MM. GRAVELLE, Mmes MAUREL, FALLOURD, MM. GIRAUX, MACHEFERT, Mme GRELET, M. GATINEAU, Mme MONTALESCOT, M. RICHON, Mme FOURNALES, MM. DUPONT, Mmes SAUZÉ, MM. HANNIER, NAUD, GODARD, CANUS.

Excusé ayant donné pouvoir : M. FOURRÉ

Excusés : Mme COURTHES, M. DAUNAS

Secrétaire de Séance : Mme MAUREL

Approbation du Procès-verbal de la séance du 1^e Septembre 2008

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} Septembre 2008 n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

Cependant Monsieur RICHON tient à faire une remarque portant sur l'éclairage du Monument aux Morts, déjà en panne, alors que les travaux d'illumination des abords de la mairie ont été réalisés par le SDEER en 2007

GROSSES REPARATIONS SCOLAIRES – PROGRAMME 2009

Monsieur de ROUX rappelle au Conseil que les dossiers de demande de subventions concernant les grosses réparations scolaires au titre du Programme 2009 doivent être déposés avant le 30 Octobre 2008 auprès du Conseil Général.

Il propose d'inscrire au Programme 2009 les travaux suivants :

GROUPE RONSARD

REEMPLACEMENT DES MENUISERIES EXTERIEURES

- Remplacement des menuiseries extérieures des locaux pédagogiques situés à l'étage
- Remplacement de la cloison ondulée du préau
- Fermeture de l'escalier d'accès à la classe préfabriquée par un sas composé d'une cloison vitrée fixe et d'une porte.

Montant total : 33 604.94 € HT soit 40 191.50 € TTC

GROUPE PASTEUR :

REEMPLACEMENT DES MENUISERIES EXTERIEURES

- En Rez de Chaussée, remplacement des menuiseries (fenêtres et porte) de la classe située à gauche de l'entrée principale.
- A l'étage, remplacement de l'ensemble des ouvertures du couloir desservant les classes, l'atelier pédagogique et le local des enseignants et remplacement des menuiseries du local des enseignants et de l'atelier pédagogique.

Montant TOTAL : 46 143.61 € HT soit 55 187.76 € TTC

REEMPLACEMENT DES ROBINETS DES RADIATEURS DE CHAUFFAGE CENTRAL PAR DES ROBINETS THERMOSTATIQUES

Montant : 612.50 € HT soit 732.55 € TTC

Madame MICHAUD souligne que ces travaux permettront de réaliser des économies de chauffage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable aux dossiers présentés et décide de solliciter les subventions auprès du Conseil Général au titre du Programme 2009 des Grosses réparations scolaires.

ALIENATION TERRAINS : MARE DE CHEZ BERTAUD

Monsieur de ROUX fait part au Conseil de la demande présentée par Monsieur Serge DUBIN, demeurant 63 Route des Passereaux, en vue d'acquérir la mare de Chez Bertaud dont il assure l'entretien depuis de nombreuses années.

Cette parcelle, Section BH 447 d'une superficie de 598 m², est portée au cadastre au nom des « Habitants du Village de Chez Bertaud ».

Monsieur de ROUX souligne cependant que la Commune n'est pas nécessairement propriétaire de cette parcelle. En effet, soit les parts indivises des habitants ont été transmises à la Commune soit la parcelle reste la propriété des habitants du village et dans ce cas on risque de se trouver face à des indivisions compliquées.
Il suggère au Conseil Municipal de faire procéder à l'enquête publique

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, décide de lancer la procédure d'enquête publique en vue de la cession de la mare de Chez Bertaud.

BIENS SANS MAITRE

Monsieur de ROUX fait part au Conseil d'un courrier de la Trésorerie Générale de la Charente-Maritime concernant les travaux d'enfouissement d'une ligne HTA traversant une parcelle située au Taillis portée au Cadastre au nom du Ministère de l'Economie et des Finances, cadastrée Section AH n°57 d'une superficie de 973 m².
Or l'Etat n'a jamais été propriétaire de cette parcelle qui correspond à un « bien sans maître ».

Selon l'article 147 de la loi N° 2004-809 du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, les « biens sans maître » appartiennent aux communes sur le territoire desquelles ils se trouvent.

Le service des Domaines, à défaut d'être propriétaire de ce bien, a signé avec EDF une convention d'occupation précaire et révocable dans l'attente de l'arrêté préfectoral confirmant l'attribution de cette parcelle.
Il demande si la Commune a l'intention d'incorporer cette parcelle dans le domaine communal.

Monsieur de ROUX demande au Conseil de se prononcer :

Soit la Commune renonce à ses droits sur cette parcelle au profit de l'Etat

Soit la Commune incorpore cette parcelle dans le domaine communal ; dans ce cas la Commune signera la convention avec EDF.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de lancer la procédure en vue de l'incorporation de la parcelle AH 57 dans le domaine communal et de procéder à un recensement des biens sans maître situés sur son territoire.

AMENAGEMENT DU COMMUNAL

Monsieur de ROUX informe le Conseil que la bordure de l'ancien garage du bac, côté Route Départementale, subit une érosion due aux crues et aux marées ce qui entraîne un affaissement de la chaussée et des barres de protection.

Il rappelle que cette fosse appartient à la Commune puisque le domaine fluvial prend fin à hauteur de la passerelle.

Il propose d'avoir une réflexion sur l'aménagement de cet endroit, à savoir la remise en état par la confortation de la berge ou le comblement de cette fosse.

Monsieur RICHON souligne qu'en principe le remblaiement n'est pas autorisé en zone inondable.

Monsieur de ROUX indique que cette question est réelle mais il demande aux conseillers de donner leur avis sur l'aménagement qui pourrait être envisagé, sous réserve bien sûr de ce qui pourra être autorisé.

Monsieur NAUD préfère l'aménagement d'un plan d'eau.

Monsieur de ROUX indique qu'une réunion est prévue cette semaine avec les services du Conseil Général en vue de réaliser un état des lieux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce pour le comblement de cette fosse.

VENTE DE L'IMMEUBLE DE LA BOULANGERIE

Monsieur de ROUX rappelle la mise en vente par le mandataire judiciaire du fonds de commerce de la boulangerie et la délibération du 1^{er} Septembre dernier par laquelle le Conseil Municipal l'autorisait à mener les négociations nécessaires en vue de la cession des murs dont la Commune est propriétaire.

Il indique que plusieurs personnes ont manifesté leur intérêt.

Un boulanger de Saintes a proposé de racheter l'immeuble et une promesse de vente a été signée pour un montant de 125 000 €.

MEDIATHEQUE - CHOIX DES ENTREPRISES

Monsieur de ROUX rappelle qu'en vue des travaux d'aménagement de la médiathèque une consultation a été lancée selon la procédure adaptée pour le Gros Œuvre, la Menuiserie Bois, l'électricité et la peinture/sols collés.

Il donne lecture des résultats de l'analyse des offres :

GROS-OEUVRE

Entreprises	Critère 1 TTC		Critère2	Total	classement
SARL NOUREAU Pessines	6 383.73 €	70	30	100	1
ALM ALLAIN Cravans	8 072.45 €	60	30	90	2

Il est proposé d'attribuer le marché à l'entreprise NOUREAU

MENUISERIE BOIS

Entreprises	Critère 1 TTC		Critère2	Total	classement
Entreprise CHAUVET	4 929.51 €	70	30	100	1

Il est proposé d'attribuer le marché à l'entreprise CHAUVET.

ELECTRICITE

Entreprises	Critère 1 TTC		Critère2	Total	classement
ETELEC Chaniers	7 488.79 € Option 1 502.59 €	70	30	100	1
SARL GUITTARD - ROBIN	7 642.44 € Option 1 449.55 €	60	30	90	2

Il est proposé d'attribuer le marché à l'entreprise ETELEC, option comprise, soit un montant TTC de 8 991.38 €

PEINTURE/SOLS COLLES.

Entreprises	Critère 1 TTC		Critère2	Total	classement
Sté Nouvelle RENO REDONDEAU Saintes	9 936.37 €	70	30	100	1

Il est proposé d'attribuer le marché à l'entreprise Sté Nouvelle RENO-REDONDEAU

Monsieur MACHEFERT demande à quoi correspond l'option sur lot Électricité.

Monsieur de ROUX indique qu'il s'agit de la connectique informatique puisque la médiathèque sera équipée de 4 ordinateurs à l'usage du public et un pour le gestionnaire.

Monsieur GODARD demande quand la médiathèque sera opérationnelle. Monsieur de ROUX indique que les travaux pourront commencer dès la notification des marchés aux entreprises et seront achevés pour une ouverture fin mars avant le Salon du Livre.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, approuve le choix des entreprises qui lui a été proposé et mandate Monsieur le Maire pour signer les marchés à intervenir.

Monsieur GRAVELLE propose que la composition de la Commission d'Appel d'offres soit modifiée afin de remplacer M. Martial DAUNAS, membre titulaire, dont la qualité d'artisan l'empêche de siéger pour des raisons déontologiques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Monsieur Jean-Michel GODARD, pour le remplacer.

MISSION DONNEE AU CONSEIL DES SAGES

Monsieur de ROUX rappelle au Conseil Municipal que lors de sa séance du 7 Avril 2008 il avait été décidé de créer un Conseil des Sages en vue d'avoir une réflexion sur les grands problèmes de la Commune et de confier à Monsieur SALIBA le soin d'en assurer la composition.

Celui-ci a fait parvenir la liste des personnes siégeant à ce Conseil :

M. MOINET Jean-François
M. LA TASTE Christian
Mme DELAVERGNE Simone
Mme GATINEAU Christiane
M. ROULLIN Michel
Mme MAGUY Ginette
Mlle ALIGANT Sylvie
M. NOEL James
M. DELAGENIERE
M. GUIRAUD Daniel

Monsieur de ROUX rappelle que ce Conseil, composé de personnes de différentes professions, est indépendant de l'assemblée communale.

Il convient à présent de définir les missions qui seront confiées au Conseil des Sages. Monsieur de ROUX propose que le Conseil des Sages examine en premier lieu la question de l'intercommunalité.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette proposition.

QUESTIONS DIVERSES

ZONE DES 7 JOURNAUX - ECHANGE TERRAINS ENTRE M. NATHIER ET LA COMMUNE

Monsieur de ROUX indique que la SEMIS propriétaire des terrains destinés à accueillir la future zone des 7 Journaux, est en train de choisir le promoteur qui en assurera l'aménagement.

Il en rappelle le programme :

- construction d'un EPAHD de 50 chambres sous réserve de l'autorisation par le Département
- construction d'un village senior de 30 maisons avec cuisine centrale et services
- construction mixte
- zone d'activités le long de la RD 24.

Les fouilles archéologiques n'ont pas encore commencé et doivent durer 3 à 4 mois. Ces travaux de fouilles d'un montant exorbitant (500 000 €) sont adjugés à entreprise privée.

Madame FALLOURD souligne qu'il y a un véritable besoin en matière d'accueil des personnes âgées mais les prix de journée pratiqués ne sont pas à la portée de tout le monde. Elle demande quels sont les critères nécessaires en vue de l'obtention d'une autorisation d'ouverture de ces établissements.

Monsieur de ROUX précise que sont pris en considération les zones de chalandises, les établissements existants (l'hôpital des Arènes n'est pas rempli), les projets en cours. Pourtant la structure démographique de Chaniers permet la création d'un EPAHD.

Monsieur de ROUX rappelle la nécessité de réaliser une unité entre le bourg (derrière le stade de la Touche) et la zone des 7 Journaux découlant du projet d'aménagement inscrit au PLU ce qui implique que la Commune se rende maître d'un certain nombre de terrains.

Pour ce faire, il a fallu réaliser un échange de terrains entre Monsieur NATHIER et la Commune. La Commune échange les terrains situés dans la partie basse bordant la RD 24 qu'elle a acquis de M. Mme MALLET (AZ 12p, AZ 5, 6, 7) contre celui appartenant à M. NATHIER (AZ 367p) situé dans la partie haute ce qui permettra de créer une voie pénétrante jusqu'au chemin de la Tonnelle.

Le géomètre a procédé au bornage des parcelles et le service des Domaines a fait parvenir son estimation s'élevant à 90 000 €, le paiement s'effectuant par échange.

Monsieur de ROUX propose de confirmer cet échange étant précisé que les frais afférents à l'acte seront partagés entre les parties.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, considérant la nécessité de détenir la maîtrise foncière de ce secteur en vue de son futur aménagement, décide l'échange de terrains avec M. NATHIER et mandate Monsieur le Maire pour signer les actes à intervenir.

SAINTONGE ROMANE : COMITE DE PILOTAGE DU SCOT : DESIGNATION D'UN DELEGUE

Monsieur PANNAUD informe le Conseil que la Commission Urbanisme de la Saintonge Romane, dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), a décidé de former un Comité de Pilotage.

Monsieur de ROUX étant le délégué titulaire, il convient de désigner un délégué suppléant,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, désigne Monsieur Christian GATINEAU

REGLEMENT DU CIMETIERE

Monsieur de ROUX remercie Monsieur GATINEAU pour le travail qu'il a accompli afin de réaliser le règlement du cimetière.

Il souligne qu'il s'agit d'un document très important qu'il convient d'examiner avec une très grande attention. Il demande aux conseillers d'en prendre connaissance et éventuellement d'y apporter des observations.

TRANSPORTS SCOLAIRES

Monsieur de ROUX tient à remercier Madame MICHAUD et Madame SAUZÉ pour le travail qu'elles ont réalisé lors de la rentrée scolaire face à la mise en place du nouveau plan de ramassage scolaire avec ses nombreux dysfonctionnements.

Il les remercie pour avoir été à l'écoute des parents, pour leurs nombreuses interventions auprès du transporteur et auprès du Conseil Général en vue de la modification de circuits ou de points d'arrêt.

Les lignes de transports ont à peu près été mises au point à part le nombre de ramassages.

Madame MICHAUD précise que le ramassage supplémentaire pour la rentrée de 9 heures a été mis en place à compter de ce jour mais il y a un problème de communication puisque les parents ne sont pas encore informés. En principe les chauffeurs de car auraient dû relayer l'information.

En revanche il n'y a toujours pas de car pour la sortie de 16 heures.

Monsieur PANNAUD indique que le site de KEOLIS n'est pas mis à jour.

Madame MICHAUD indique qu'il faudra demander la mise en place de la signalisation des arrêts de bus.

ECOULEMENT DU BOURRUT

Monsieur de ROUX indique qu'il a mis en demeure les propriétaires du moulin de la Mouletière de libérer le lit du Bourrut obstrué par les ruines et de prendre les mesures d'urgence pour conforter le bâtiment.

TELETHON

Madame FALLOURD indique que des activités seront organisées dans le cadre du TELETHON le 6 Décembre (activités sportives, chorale à l'église)

REPAS DES ANCIENS

Madame FALLOURD indique que le repas des anciens aura lieu le 22 Novembre prochain ; elle rappelle que traditionnellement le repas est servi par les conseillers municipaux et elle leur demande de bien vouloir s'inscrire.

ASSOCIATIONS

Monsieur MACHEFERT informe le Conseil que Monsieur PANNAUD a organisé la réunion des associations.

TOUR CYCLISTE FEMININ DE LA CHARENTE-MARITIME

Monsieur PANNAUD rappelle que lors de la séance précédente il avait été évoqué la possibilité d'organiser à Chaniers une arrivée d'étape du Tour Cycliste Féminin de la Charente-Maritime.

Cette manifestation qui se déroulerait le 1er week-end d'Août 2009 regroupe 100 à 120 cyclistes de niveau national. L'arrivée pourrait se dérouler avenue du 8 Mai.

Coût : 1600 €

Intendance : 1 point électrique –un local antidopage – barrières - 2 gerbes –

RESERVE COMMUNALE DE SECURITE CIVILE

Monsieur de ROUX rappelle que chaque commune doit avoir un plan de sécurité avec des volontaires sous la responsabilité du Maire.

Monsieur HANNIER en charge du dossier de la réserve communale de sécurité civile indique qu'une annonce paraîtra dans le bulletin municipal en vue de recruter des volontaires bénévoles et qu'une réunion sera organisée en Décembre avec les personnes concernées.

Chaque conseiller est invité

Monsieur HANNIER précise qu'un recensement du matériel a été effectué en fonction des risques auxquels la Commune peut être exposée et qu'il est nécessaire d'acheter une barque.

RN 141

Monsieur HANNIER fait part au conseil de la réclamation des riverains de la RN 141 qui souhaitent qu'à l'occasion des travaux en cours sur la nationale, la ligne discontinuée en pointillés (Type T3) soit remplacée par une ligne continue. Ils demandent que le Maire intervienne auprès des autorités compétentes.

Monsieur de ROUX souligne que la vitesse a été abaissée à 70 km heures entre Saintes et le Maine-Allain.

Monsieur NAUD estime incohérent que la limitation de vitesse au Maine-Allain ait été portée à 70 km au lieu de 50 à proximité de l'Ecole.

Madame MAUREL rappelle la vitesse excessive à laquelle les véhicules traversent le village des Métrelles.

Monsieur de ROUX demande que soit étudiée la pose de ralentisseurs.

NUISANCES

Monsieur GIRAUX demande si les problèmes d'odeurs dans le bourg, dus à des épandages agricoles, ont été réglés.

Monsieur de ROUX indique qu'il a été demandé à l'intéressé de tenir compte des vents dominants avant de procéder à l'épandage.

La séance est levée à 23 heures

La Secrétaire de Séance,
Madame Nelly MAUREL